

→ FINANCES LOCALES

# Allégeons le coût des normes



***Il faut des exigences différentes en fonction des spécificités des territoires concernés***

Depuis plusieurs années, l'AMF demande à l'Etat la mise en place de mesures destinées à atténuer l'impact des normes, dont le nombre est en inflation constante. Celles-ci sont génératrices de coûts très importants pour les budgets locaux et l'actualisation de certaines d'entre elles à un rythme souvent trop rapide et, dans certains cas, difficilement justifiable, entraînent des dépenses nouvelles pour les collectivités locales.

Répondant à notre demande, le président de la République a annoncé, en mai dernier, l'instauration d'un moratoire sur les normes applicables aux collectivités locales et une révision générale du stock existant, évalué

en 2007 à 400 000 ! Le 4 juillet dernier, le Premier ministre a demandé à l'AMF d'identifier les priorités à mettre en œuvre. L'AMF, qui entend être une force de proposition sur ce dossier, a immédiatement sollicité ses adhérents pour recueillir leur avis. S'appuyant sur cette enquête, notre bureau, réuni le 29 septembre dernier, a pris les positions suivantes :  
– nécessaire allègement et simplification des textes,  
– définition d'exigences différentes en fonction de la taille démographique et des spécificités des territoires concernés,  
– mesure préalable de l'impact réel d'une norme avant sa mise en application,  
– allongement nécessaire des délais imposés aux élus pour mettre en œuvre certains dispositifs qui représentent des charges très importantes pour nos communes et communautés.  
Aujourd'hui, des normes ou prescriptions trop souvent contraignantes et inadaptées ne doivent pas, dans une période économique difficile, constituer un frein supplémentaire au dynamisme de nos territoires.